TA QUESTION LOUIS XVIII

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR

LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Tél.: 01.48.44.31.07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

Compte-Rendu de la Réunion tenue le samedi 17 avril 1999 au Restaurant "Le Louis XVII" 40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}

Étaient présents :

M. Hamann M^{me} de La Chapelle M. Desjeux Président Vice-Présidente Secrétaire Général

M^{me} Pierrard Trésorière

et

M^{mes} Alaux, Bodouroff, de Crozes, Davy-Rousseau, Védrine,

M^{lles} Coutin, Sabourin,

MM. Bancel, du Chalard, Chomette, Delorme, Gautier, Majewski, Nottale.

étaient excusés :

MM. Mésognon, Tremblay.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I/ La vie du Cercle :

Compte-rendu de la précédente réunion :

Il fallait lire les noms suivants :

BAUDRAIS - BERTHELIN - AUBRY - BAURIEUX (OU BORIEUX) municipaux cités.

Les Membres :

Le Cercle possède compte désormais un adhérent de plus. Cependant, M. Briançon, frère de Mme Juillet, nous quitte. On note aussi le décès de Me Rollier, de Suisse ; mais sa fille souhaite lui succéder au sein du Cercle.

Le Colloque:

Chaque communication durera environ 35 minutes. Les intervenants prévus sont :

M. Pietreck M. Duval

. Duval Mme de La Chapelle

Mme Duvielbourg

M. de Roche

M. Hamann M. Conrad M. Petrie M. le Prof. Pascal

Il est prévu un déjeuner et probablement un dîner de clôture. Un programme détaillé sera adressé à chacun. Les prix approximatifs seront de :

180F pour un membre 250F pour un couple 250F pour les non membres.

Le déjeuner est quant à lui fixé à 160F.

Les analyses A.D.N.:

Le Cercle compte oeuvrer pour faire procéder à une analyse comparative du cœur déposé à St Denis, des cheveux recueillis par Damon et du squelette de Ste Marguerite. Il est d'autre part prévu la publication d'un Cahier Spécial adressé à la Presse.

II/ Les Recherches:

 M^{me} de La Chapelle :

Erreur de date : le Moniteur responsable ?

Au cours de la réunion du 27 mars, le Président Hamann attirait l'attention du Cercle sur le fait - très remarquable - qu'aussi bien le préfet de police Anglès que les commissaires Simon et Petit, ainsi que les témoins survivants, Voisin, Bureau, Dusser, avaient fait une erreur similaire de datation : ils affirmaient tous que le petit Capet avait été inhumé au Cimetière Ste Marguerite le 24 Prairial de l'an III. (soit le 12 juin 1795) Or, l'enfant qui mourut au Temple le 8 juin fut inhumé le 10 juin 1795. (ou 22 Prairial) A quoi peut-on attribuer cette erreur de deux jours ?

Il est bien certain que plus de vingt ans après les événements, ni les autorités de la Restauration, ni les témoins des faits n'avaient une idée précise de leur date exacte. L'inverse aurait été surprenant. Il fallait donc rafraîchir la mémoire, tant des

enquêteurs que des enquêtés, ce qui dut être réalisé en compulsant les « papiers publics » de l'époque, en particulier celui qui émanait du gouvernement, le Moniteur Officiel.

On lit dans le Moniteur du 26 prairial an III (14 juin 1795) :

« **Avant hier**, à huit heures et demie du soir, deux commissaires civils et le commissaire de police de la section du Temple se transportèrent à la tour du Temple pour enlever le corps du fils de Capet. Des mesures de sûreté générale ont fait escorter ce convoi, de loin en loin, par des détachements d'infanterie. »

L'avant veille du 14 juin, date de sortie du journal, est bien le 12. Nous retrouvons là l'erreur de l'enquête, due très vraisemblablement au fait que l'article avait été prévu pour paraître le 12 (Avant hier , à ce moment là, était bien le 12) mais que pour une raison ou une autre , sa parution fut repoussée de deux jours. Il ne faut rien y chercher d'insolite, car le Moniteur était coutumier du fait, particulièrement pour les rapports officiels nécessitant l'aval du gouvernement, ce qui était le cas pour l'inhumation du « fils de Capet ».

Une précision sur l'affaire Petit du Petival.

Plusieurs témoignages font état d'un passage de Louis XVII rue de Seine après sa sortie du Temple, accompagné d'une femme chargée seule de s'en occuper (d'origine suisse allemande d'après le récit du général Poulain du Fays ou celui de Naundorff). Cette femme aurait ensuite disparu avec son protégé.

Il y a une explication assez simple à donner à la présence d'un enfant mystérieux rue de Seine.

On sait que Petit du Petival fut arrêté ainsi que sa belle-mère, le 14 prairial an II (2 juin 1794) et interné à l'Hôtel des Fermes, rue St Honoré. Les scellés furent mis le 17 prairial à Vitry et dans son hôtel du quai des Théatins.

Que lui restait-il donc pour héberger son fils, âgé de huit ans, et la nourrice qui en prenait soin ? (L'enfant était en effet de santé très fragile et de plus, n'arrivait pas à s'exprimer.)

Tout simplement une maison située rue de Seine (qui tilt vendue 51000 flancs par adjudication le mercredi 29 floréal an X, après le décès du fils de Petival.)

Après la libération de son père le 18 vendémiaire an III - 9 octobre 1794 - et la levée des scellés, l'enfant et la nourrice quittèrent la rue de Seine et revinrent à Vitry.

Mais comment l'arrivée de cet enfant mystérieux en prairial de l'an II, qui ne parlait pas plus que sa nourrice suisse, et qui disparut ensuite avec elle sans qu'on pût savoir où il avait été conduit, n'aurait-elle pas excité les imaginations rue de Seine ? A mon avis, comme Morin de Guérivière, Marguerite-Alexandre du Petival fit partie des leurres involontaires.

M^{me} Védrine :

Les citoyennes CLOUET.

(avec la collaboration de Mme de La Chapelle et M. Étienne)

Il y a deux citoyennes Clouet blanchisseuses au Temple :

La première, sans doute la patronne, est Marie Cécile FÉLIX, née à Versailles le 11 juillet 1744 ; elle a donc 49 ans en 1793, ce qui à l'époque était âgé. Elle est la grand-mère de la petite Francine. C'est elle qui sera mandé par le Directoire pour faire le somptueux trousseau de M^{me} Royale, avec la citoyenne GARNIER. Marie-Cécile Clouet habite 160 rue de Lille ; elle est blanchisseuse de linge fin ; elle est aussi couturière. Elle mourra à Paris, 1 bd des Italiens, le 6 avril 1825, à 80 ans.

La seconde est plus jeune ; elle a 36 ans en 93, et tout porte à croire que c'est elle qui livrait le linge des prisonnières, amenait Francine et jouait au billard avec les Municipaux. C'est Catherine Bouillon, épouse ou veuve Clouet ; elle est née à Neufchâteau (Vosges) en 1757. Elle avait épousé Louis Clouet, neveu du mari de la précédente ; elle sera arrêté rue de Lille, où elle habitait le 12 Thermidor an II - 30 juillet 1794 - pour « propos contre révolutionnaires » (le jour où Laurent fait poser les scellés sur les papiers de Simon). Elle fit 5 prisons en 8 mois ; pas d'interrogatoire, pas de procès, elle fut relâchée le 11 septembre 1795 par une signature de Barras!! Après sa mise en liberté, elle semble s'être séparée de Marie-Cécile ; elle passe pour une militante hébertiste. La police du Directoire la retrouve dans un grand Café « les Bains Chinois », G.Q.G. de la gauche, anciens Hébertistes, Robespierristes, Babouvistes. Elle est compromise dans la conspiration de Babeuf ; elle vit et travaille rue St Honoré avec la veuve de Babeuf, qui lui garde ses enfants rue de la Pépinière. Vers 96 ou 98/99 elle vit et travaille ensuite avec une autre blanchisseuse, la citoyenne VERRET, femme d'un farouche Jacobin (en prison). Elles sont connues des gens du quartier pour être des militantes (vers 1799 - 1800). Elle habite ensuite chez DAVID, rue du Théâtre Français, vers 1801- 1802. David est un ancien de la Commune, il est bobouviste et sera déporté. On retrouve Catherine Bouillon, veuve Clouet, 120 rue St Lazare son dernier domicile qui semble être également celui de Francine. Catherine mourra le 6 mai 1809 à l'Hôtel Dieu.

Il est très difficile de suivre le parcours de Catherine ; imprécision totale de la Police, qui ne donne ni prénom, ni nom de jeune fille ; un seul nom : <u>la femme Clouet</u> ; on sait seulement qu'elle est blanchisseuse de Linge fin et couturière, qu'elle circule dans la mouvance des anciens de la Commune. Aucune des autres Clouet, arrêtés par la Police ne peut être « la blanchisseuse du Temple ».

III/ Questions diverses

Lecture d'une lettre Henry Pierre d'Arbes, trouvée dans les papiers de Beyrier par Philippe Delorme.

Henry Pierre, Chevalier d'Arbes, Propriétaire à Bordeaux, à Monsieur le Comte de Beyrier, Avocat à la Cour de Cassation à Paris

Élevé aux Châteaux de Versailles, de la Muette, de Meudon et des "Thuilleries" dans mon enfance, dans l'intimité du Roi Louis 16 et de la Reine de France qui m'appelaient leur fils, j'ai quitté Versailles le 17 Juillet ou le 6 Octobre ,1789 avec le Roi qui vins à Paris si ma mémoire me sers bien, je quittai Paris dans la nuit du 6 au 7 octobre sans entrer aux "Thuilleries", je

fus conduit par des routes qui m'étaient inconnues chez M. Pierre Augustin , Chevalier, Propriétaire à Faye-l'Abesse, District de Chatillon (département des Deux-Sèvres).

Lequel m'a élevé comme son fils, ainsi que Mme Marie Courjault de Saint-Sauveur (?) laquelle j'avais vu auparavant à Versailles dans l'intimité du Roi, de France et de Navarre. (suit une phrase soulignée mais incompréhensible)

J'ai fait depuis le temps un voyage à Paris lors de la fédération du mois de Juillet 1790. Un second voyage dans lequel j'ai été ramené aux "Thuilleries"... 8 jours...(?) puis de retour le la Octobre 1791 à Faye-l'Abesse.

J'ai fait un dernier voyage à Paris, j'étais logé aux "Thuilleries", le 9 Août 1792, j'étais à la chute du Trône le 10 Août, j'ai accompagné la famille royale à l'Assemblée législative, à l'ancien couvent des Feuillants où j'ai couché. Le 13 Août à six heures du soir, je suis entré au Prieuré avec la famille dite royale, j'ai été témoin à Paris des événements qui ont surgis jusqu'à la mort de celui qu'on désignait sous le titre d'ex-Roi des français.

Je n'ai jamais été séparé du Roi, de la Reine et de la Sœur du Roi avec laquelle (?) j'ai vécu pendant mon séjour au Temple, ce qu'on a écrit à cet égard sont des mensonges. Quant au Roi, dans la nuit du 20 au 21 Janvier 1793, après avoir fait les adieux à la famille, il a eut la facilité de s'évader par un souterrain ouvert à cet effet, connu de lui seul et du directeur du Salpêtre du Temple, aboutissant à la troisième cave abandonnée du Temple, passant sous le jardin aboutissant à la rue des Filles du Calvaire conduisant dit-on à Vincennes, je ne sais s'il en a profité ? Mais je sais que je devais être de retour du Temple, pour ne plus y rentrer, le 25 Janvier 1793 à Faye-l'Abesse à quatre vingt lieues de Paris, d'après mes souvenirs un peu confus en raison de mon enfance, je devais avoir 7 ans 9 mois 29 jours, et qu'il y avait 7 mois 25 jours que je portai le nom de Henry Pierre Chevallier, âgé de 7 ans le jour du mariage de M. Pierre Augustin Chevallier avec D^{elle} Marie Courjault de Saint Sauveur, lesquels m'ont reconnu pour leur fils dans leur acte de mariage du 28 Mai 1799 (?) célébré en ma Présence dans l'église de Faye-l'Abesse par M. Jolivet de la Veronière (?), Curé et ce avant notre départ pour Paris au 4, Rue de la Liberté (?).

Nous nous sommes réfugiés le 29 Novembre 1793 à Airvault où M. Chevallier est mort le 11 Prairial an III de la République française, le 28 Mai 1795 à Airvault. Nous sommes rentrés après 18 (mois?) (Pas de précision sur la durée de l'absence, mais 18 mois semble un temps probable.) d'absence à Faye-l'Abesse. Âgé de 9 ans 6 mois 18 jours je suis fils de M. Pierre-Augustin Chevallier de Faye-l'Abesse.

C'est à dire huit jours avant le décès d'un enfant retiré de l'hospice Saint-Louis qui était un fils naturel, mort de rachitisme, d'une maladie scrofuleuse, les écrouelles, auquel il a plu aux commissaires du Temple de le désigner comme fils d'un défunt Louis Capet, par un procès verbal de décès du 8 Juin 1795, Fait au Temple à Paris, lequel fut signé que des médecins, non des commissaires. J'étais à Airvault, (Département des Deux Sèvres).

Il y a donc eut substitution d'enfant lors de mon départ puisque c'est moi qui suis entré le 13 Avril 1793 au Temple sur la qualification de fils du Roi des français et que j'ai pu en sortir comme Dauphin et aussi porteur du nom de Henri-Pierre Chevallier de Faye-l'Abesse, lequel est venu ainsi que son épouse Mme Marie Courjault de Saint-Sauveur au Temple et qui ont pu me réclamer.....(un mot totalement illisible) avaient un enfant dans un état de rachitisme, qu'ils ont pu, à mort insu, faire transporter au Temple après mon départ (le reste de la phrase est illisible).

Resté étranger à tous les partis qui ont agité la France depuis la mort de Louis XVI, je suis resté dans l'ignorance de mon véritable caractère politique, je suis descendu dans la vie privée, quelle que soit l'illustration de ma naissance. J'ai vu quatorze gouvernements mais je suis resté indépendant, je n'ai vu dans les français que des concitoyens, des frères quelles que soient leurs nuances diverses d'opinions politiques. Je suis d'un âge où on ne peut guère avoir d'ambition où l'avenir est fort incertain, jouissant d'une fortune modique que Dieu m'a conservée, ainsi que d'une bonne santé, je vis dans lues souvenirs et pour mes enfants. J'ai voué depuis longtemps mon âme à Dieu, mon corps à la terre, mon coeur à ma Patrie ainsi que mon épée si elle en avait encore besoin, elle a moissonné quelques lauriers avec la Grande armée française sur les champs de bataille d'Heilsberg, de Friedland, en Prusse et Pologne, de Médina del Riosseco en Espagne, en 1807 et 1808, plusieurs combats de siège en Poméranie suédoise et prussienne, sous l'Empire dans la garde impériale.

J'avoue que je crains Dieu, mais ne crains pas les hommes, je dois donc parler sans crainte, témoin oculaire de la Révolution française, j'ai vu et connu la plupart de ceux qui se sont fait une célébrité, par de grands talents, par leur vaillance et par leurs crimes, elle a abaissé les grands et élevé des gens qui jusqu'alors étaient dans l'obscurité, j'ai conçu mon siècle éclairé à l'école de la vérité et connaissant l'histoire de tous les peuples anciens et modernes, mais l'histoire n'est pas toujours fidèle. Elle a menti lorsqu'elle a dit que je suis mort le 8 Juin 1795 au Temple puisque j'étais à Airvault.

Madame la Duchesse d'Angoulême, Sophie de la Meilleraie a menti à la France lorsqu'elle a dit que j'étais mort au Temple. Marrie Thérèse, Charlotte de France, fille du Roi Louis 16 que j'ai connu n'aurait pas osé en Ma Présence soutenir un pareil mensonge. Elle n'aurait pas hésité à faire connaître que j'étais sorti du Temple en 1793. Telle est la vérité.

Je ne suis l'ennemi de personne, les titres n'ont aucun prestige pour moi. J'apprécie les hommes, ce qu'ils valent Les noms de Duc de Bordeaux, de Comte de Paris, de Louis-Napoléon, ne me représentent pas le principe du Droit de successibilité par ordre de primogéniture à la couronne de France et de Navarre, car les deux couronnes appartiennent à Louis XVII qui existe. Hors de cela, tout est trouble, désordre et confusion. Parce qu'il y a interrègne? et usurpation du pouvoir souverain que ses ancêtres à lui tenaient de la Nation. Qu'a t-on à reprocher à Louis XVII? De ne pas s'être fait connaître? Mais il était orphelin. La constitution, une République avait surgi. Il avait été transporté dans la Vendée sous un autre nom que le sien. Une royauté usurpée est venue dicter ses lois à la France sur les débris d'un empire usurpé. Qu'avait-il à espérer? Rien, puisqu'il était méconnu, qu'on le croyait mort et qu'il, portait peut être le vrai nom de la victime du Temple qu'on a désigné sous le nom de Louis Capet qui n'est pas celui de Louis Charles de France, Duc de Normandie et si Louis XVII existe, je n'en doute pas, de même que nous avons un seul Dieu pour gouverner l'univers, de même la France se doit, si elle ne veut pas rester en République, ne doit avoir que Louis 17 pour son souverain légitime, l'honneur national lui en fait un devoir. De son autorité royale, constitutionnelle, son identité reconnue, il saura s'il est besoin tirer l'épée du fourreau pour faire respecter ses droits envers et contre tous les téméraires(?) qui tenteraient d'usurper la couronne.

Hommes de toutes opinions politiques, faites en le sacrifice aux besoins de votre patrie. N'oublions du passé que le mal et fermons l'abîme des révolutions par l'union, la concorde. Entouré de votre amour, de votre respect, de votre obéissance volontaire, votre vieux souverain légitime Qui depuis plus de cinquante ans déplore les malheurs qui ont affligés notre belle patrie et qu'il peut avec l'aide de Dieu et votre concours effacer et vous rendre des jours de bonheur, de prospérité, de sécurité qui vont si bien à un peuple libre et une grande nation. Suis-je Henry-Pierre Chevallier ou Louis Charles de France ?

Telle est mon opinion, Mon Dieu et elle serait ma volonté sans arrières pensées. Donnez à cette lettre la publicité qui lui convient parce que je présume qu'elle ne contient rien de contraire à la loi.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération.

Bordeaux, le 2 Septembre 1851.

Rue Salpétrière, N°?

Signature: Chevalier d'Arbes

Cachet de la poste à Bordeaux le 7 Septembre 1851, à Paris le 29 Septembre 1851.

Lecture d'une lettre de Madame Royale à l'âge de 13 ans par M^{me} de Crozes.

Tirée du livre des Mémoires de Paroy.

Lecture d'une lettre concernant les fêtes de la naissance du Duc de Normandie, par M^{elle} Coutin.

Paris le 7 avril 1785

Vous pouvez, Messieurs, faire illuminer l'Hôtel de Ville ou faire un feu de joye à l'occasion de la naissance de Mgr le Duc de Normandie. Sans dépenser 5 à 600 l[ivres] ainsi que vous le proposez ; je crois qu'une somme de deux cents livres sera suffisante pour cet objet, et c'est pourquoi je vous autorise : Au surplus c'est au particuliers à illuminer leurs maisons pour manifester leur joye.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. Sénac de Meihorn

M. le Magistrat de Condé

La séance est levée à 17^h15

le Secrétaire Général

Édouard Desjeux

Samedi 16 Octobre 1999

3ème Colloque sur Louis XVII

Salons Latécoère à Paris